

Transport du pétrole par pipelines "A" (mensuel) 2012

Confidentiel une fois rempli
Renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada 1985, chapitre S19.
En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

Conservez une copie
SCIAN, 48611, 48691

If you prefer receiving this questionnaire in English, please check here

IMPORTANT

Deux copies doivent être complétées et retournées dans les **20 jours** suivant la fin du mois, à Statistique Canada, Division des opérations et de l'intégration, JT2-B17, Ottawa, K1A 0T6 ou par télécopieur au 1-800-755-5514

Rapport pour le mois de :

Objet de l'enquête

Cette enquête a pour but de recueillir de l'information sur la disponibilité et l'écoulement d'énergie au Canada. Cette information est un indicateur important de la performance économique canadienne et tous les échelons de gouvernement s'en servent pour établir des politiques énergétiques éclairées. Les organismes gouvernementaux l'utilisent pour s'acquitter de leurs responsabilités de réglementation des services publics. De même, le secteur privé utilise cette information dans le cadre de son processus décisionnel. Votre information pourrait aussi être utilisée par Statistique Canada à d'autres fins statistiques et de recherche.

Confidentialité

Vos réponses sont confidentielles.

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la loi. Les dispositions de confidentialité de la *Loi sur la statistique* ne sont pas touchées par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi. Ainsi, par exemple, l'Agence du revenu du Canada ne peut pas accéder à des données d'enquête identifiables de Statistique Canada.

Les données de cette enquête serviront uniquement à des fins statistiques et seront publiées sous forme agrégée seulement.

Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui doivent garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organisations ayant démontré qu'elles avaient besoin de les utiliser.

L'article 11 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'**article 11** ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

L'article 12 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organisations gouvernementales fédérales, provinciales ou territoriales. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'une ou l'autre de ces organisations en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser les organisations avec lesquelles vous ne voulez pas partager vos données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'**article 12** ont été conclues avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, et avec le Ministère de l'énergie de l'Ontario, le Ministère de l'Innovation, de l'Énergie et des Mines du Manitoba, Saskatchewan Ministry of Energy and Resources, Alberta Energy Department, le Conseil de conservation des ressources énergétiques de l'Alberta, le Ministère de l'énergie, l'Office national de l'énergie, Ressources Naturelles Canada et Environnement Canada.

Dans le cas des ententes conclues avec des organisations gouvernementales provinciales et territoriales, les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

Prière de prendre note qu'il n'y a pas de droit de refus de partage de données avec Saskatchewan Ministry of Energy and Resources et le Conseil de conservation des ressources énergétiques de l'Alberta. En plus d'être recueillies en vertu de la *Loi sur la statistique*, les données sont recueillies en vertu de la *Loi de conservation et de réglementation du pétrole et du gaz, 1985* et de la *Loi des Ressources Minérales de la Saskatchewan* pour Saskatchewan Ministry of Energy and Resources et en vertu de la section 65 de l'*Alberta Coal Conservation Regulation* et les articles 12.050 - 12.053 de l'*Alberta Gas and Oil Conservation Regulation* pour le Conseil de conservation des ressources énergétiques de l'Alberta.

Couplage d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

Nom et titre de la personne responsable de ce relevé	Date	Téléphone	Adresse électronique	Télécopieur
--	------	-----------	----------------------	-------------

Section 1. Stocks à la fin (m³)

	Pétrole brut	Condensats et Pentanes Plus	Propane	Butane	Autres	Total
1. Contenu des lignes						
2. Contenu des réservoirs						
3. Expéditeurs						
4. Transporteur						
Total (1 + 2) & (3 + 4)						

Section 2. Mètres cubes kilomètres (000's)

Pétrole brut	2.1	
Condensats	2.2	
Propane	2.3	
Butane	2.4	
Autres	2.5	
Total	2.6	

Observations : S'il y a lieu, dresser la liste des éléments ci-dessous :

- (i) Nouvelle canalisation ajouté
- (ii) Nouveaux points d'arrivage
- (iii) Changements tarifaires
- (iv) Tous autres changements d'importance dans les activités de la société
- (v) Prière d'indiquer l'éthane comme tel

Section 3. Sommaire des arrivages (m³)

		Stocks au début	Des champs	Usines	Importations	Autres	Autres pipelines	Total
Pétrole brut	3.1							
Condensats	3.2							
Propane	3.3							
Butane	3.4							
Autres	3.5							
Total	3.9							

Section 4. Sommaire des livraisons (m³)

		Stocks à la fin	Raffineries	Exportations	Usines	Autres pipelines	Autres	Pertes et ajustements	Autres changements	Total
Pétrole brut	4.1									
Condensats	4.2									
Propane	4.3									
Butane	4.4									
Autres	4.5									
Total	4.9									

Section 5. Arrivages des champs (m³)

Champ	Province d'origine		Pétrole brut	Condensats	Propane	Butane	Autres (précisez)
		5.					
		5.					
		5.					
		5.					
		5.					
		5.					
		5.					
		5.					
		5.					
		5.					
		5.					
		5.					
		5.					
		5.					
		5.					
		5.					
		5.					
		5.					
		5.					
Total		5.9					

POUR INFORMATION SEULEMENT

Section 6. Arrivages des usines (m³)

Nom	Emplacement		Pétrole brut	Condensats	Propane	Butane	Autres (précisez)
		6.					
		6.					
		6.					
		6.					
		6.					
		6.					
		6.					
		6.					
		6.					
		6.					
		6.					
		6.					
		6.					
		6.					
		6.					
		6.					
		6.					
		6.					
		6.					
		6.					
Total		6.9					

POUR INFORMATION SEULEMENT

Section 7. Importations (m³)

Point d'arrivage		Pétrole brut	Condensats	Propane	Butane	Autres (précisez)
	7.					
	7.					
	7.					
	7.					
	7.					
	7.					
	7.					
	7.					
	7.					
	7.					
	7.					
	7.					
	7.					
	7.					
	7.					
	7.					
	7.					
	7.					
	7.					
	7.					
	7.					
Total	7.9					

POUR INFORMATION SEULEMENT

Section 8. Arrivages d'autres pipelines (m³)

Nom	Province d'origine		Code des pipelines	Pétrole brut	Condensats	Propane	Butane	Autres (précisez)
		8.						
		8.						
		8.						
		8.						
		8.						
		8.						
		8.						
		8.						
		8.						
		8.						
		8.						
		8.						
		8.						
		8.						
		8.						
		8.						
		8.						
		8.						
		8.						
Total		8.9						

POUR INFORMATION SEULEMENT

Section 9. Autres arrivages (m³) (inscrivez en détails autres arrivages i.e.: volumes provenant des camions et chemin de fer)

Nom	Genre (Route, chemin de fer)	Province d'origine		Pétrole brut	Condensats	Propane	Butane	Autres (précisez)
			9.					
			9.					
			9.					
			9.					
			9.					
			9.					
			9.					
			9.					
			9.					
			9.					
			9.					
			9.					
			9.					
			9.					
			9.					
			9.					
			9.					
			9.					
			9.					
Total			9.9					

POUR INFORMATION SEULEMENT

Section 10. Livraisons aux raffineries (m³)

Nom	Emplacement	Province d'origine		Pétrole brut	Condensats	Propane	Butane	Autres (précisez)
			10.					
			10.					
			10.					
			10.					
			10.					
			10.					
			10.					
			10.					
			10.					
			10.					
			10.					
			10.					
			10.					
			10.					
			10.					
			10.					
			10.					
			10.					
			10.					
Total			10.9					

POUR INFORMATION SEULEMENT

Section 11. Livraisons aux usines de stockage en vrac, aux terminaux et aux usines de traitements (m³)

Nom	Emplacement	Province d'origine		Pétrole brut	Condensats	Propane	Butane	Autres (précisez)
			11.					
			11.					
			11.					
			11.					
			11.					
			11.					
			11.					
			11.					
			11.					
			11.					
			11.					
			11.					
			11.					
			11.					
			11.					
			11.					
			11.					
			11.					
			11.					
Total			11.9					

POUR INFORMATION SEULEMENT

Section 12. Autres livraisons (chemin de fer, route, par eau et pétroliers au Canada pour exportation) (m³)

Genre	Nom	Le point de livraison	Province d'origine		Pétrole brut	Condensats	Propane	Butane	Autres (précisez)
				12.					
				12.					
				12.					
				12.					
				12.					
				12.					
				12.					
				12.					
				12.					
				12.					
				12.					
				12.					
				12.					
				12.					
				12.					
				12.					
				12.					
				12.					
Total				12.9					

POUR INFORMATION SEULEMENT

Section 13. Livraisons à d'autres pipelines (m³)

Nom	Emplacement	Province d'origine		Code des pipelines	Pétrole brut	Condensats	Propane	Butane	Autres (précisez)
			13.						
			13.						
			13.						
			13.						
			13.						
			13.						
			13.						
			13.						
			13.						
			13.						
			13.						
			13.						
			13.						
			13.						
			13.						
			13.						
			13.						
			13.						
			13.						
Total			13.9						

POUR INFORMATION SEULEMENT

Section 15. Pertes dans les pipelines, carburant consommé et ajustements (m³)

Province d'origine		Pétrole brut	Condensats	Propane	Butane	Autres (précisez)
Québec	15					
Ontario	15					
Manitoba	15					
Saskatchewan	15					
Alberta	15					
Colombie-Britannique	15					
Total	15.9					

Section 16. Emplacement des stocks de pétrole brut et condensats (m³)

Province d'origine		É-U.	C.B.	Ala.	Sask.	Man.	Ont.	Qué.	Total
Ontario	16								
Manitoba	16								
Saskatchewan	16								
Alberta	16								
Colombie-Britannique	16								
Brut étranger	16								
Total	16.9								

Section 17. Stocks de pétrole Canadien aux États-Unis à la fin du mois (m³)

		Pétrole brut	Condensats	Propane	Butane	Autres (précisez)
Contenu des lignes	17					
Contenu des réservoirs	17					
Total	17.9					

Section 18. Expéditions de pétrole Canadien aux États-Unis et exportations (m³)

		Pétrole brut	Condensats	Propane	Butane	Autres (précisez)
Traverse la frontière	18					
Exporté	18					
Pertes des lignes	18					
Variations des stocks	18					
À d'autres transporteurs pour être rentrée au Canada	18					
Rapporté au Canada	18.9					

POUR INFORMATION SEULEMENT